



**HAL**  
open science

# Arthur, où t'as mis ton corps ? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique

Jacques Bres

► **To cite this version:**

Jacques Bres. Arthur, où t'as mis ton corps ? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique. XIIe Colloque international de l'Association internationale de psychomécanique du langage (AIPL), Bruxelles (Belgique), 18-20 juin 2009, Jun 2009, bruxelles, Belgique. hal-00438455

**HAL Id: hal-00438455**

**<https://hal.science/hal-00438455>**

Submitted on 3 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2010, — « *Arthur, où t'as mis ton corps ?* Conditionnel et actualisation de l'effet de sens *historique* », in Bres J., Arabyan M., Ponchon Th., Rosier L., Tremblay R., et Vachon-l'Heureux P., Actes du colloque international de l'AIPL, *Le concept d'actualisation en psychomécanique*, juin Bruxelles, Limoges : Lambert Lucas, 193-204.

## Résumé

L'emploi *historique* du conditionnel pose un défi à l'analyse. Si la théorisation psychomécanique de ce temps comme *surcharge d'hypothèse* bute sur ce tour qui, d'une certaine façon l'invalide, la notion d'*actualisation* permet de relever ledit défi : l'effet de sens *historique* est analysable comme produit par l'interaction, dans le temps d'actualisation, des instructions [+ PASSÉ], [+ ultériorité] par lesquelles peut être définie la valeur temporelle en langue du conditionnel, avec trois éléments cotextuels : l'absence d'un actant qui puisse fonctionner comme possible source énonciative, la présence d'éléments qui positionnent le procès au conditionnel à la fois comme ultérieur au procès précédemment mentionné et comme relevant référentiellement de la seule époque passée.

## Jacques Bres

*Praxiling*, UMR 5267 CNRS-Montpellier III

### *Arthur, où t'as mis ton corps ? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique*

Les grammairiens ont attiré notre attention sur un emploi du conditionnel diversement nommé – conditionnel « des historiens », « historique », « narratif », « objectif » – qui pose de sérieux problèmes théoriques. Dans un premier temps, nous décrivons son fonctionnement en discours. Nous verrons ensuite quel traitement lui a été réservé dans les travaux de psychomécanique, avant d'avancer une hypothèse qui fera intervenir la notion d'*actualisation*.

#### 1. Du côté des faits de discours

Remarquons pour commencer que cet emploi du conditionnel apparaît actuellement dans divers types de discours : *historique* bien sûr (1), mais aussi *romanesque* (2), ou *journalistique* (3).

(1) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui se *généraliserait* en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

(2) A cet instant il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme, et cependant elle le *serait* : prête et ardente. (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

(3) Laurent Jalabert portait une attaque rédemptrice dans la descente du col d'Aspin. L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France *paierait plus tard* sa folie cher : 1min 14s abandonnée sur la ligne d'arrivée à Jan Ullrich. (*Midi Libre*, juillet 1998, fin de l'article narratif l'étape du Tour de France de la veille)

Il est possible de caractériser cet emploi par les dix traits suivants :

(1) Dans ce type d'occurrence, le conditionnel actualise un procès ultérieur au procès précédent : p. ex. en (3), *paierait* se présente comme ultérieur à *réimposer* (*leur train*). L'ultériorité peut être explicitée par un circonstant anaphorique (*plus tard* en (3)) ; ou être inférable d'un circonstant chronique (*en 1981* en (1)), ou du cotexte (oc. (2)).

(2) Ce fonctionnement anaphorique d'ultériorité rend compte des places textuelles que peut occuper ce type de conditionnel : dans le cours du texte (oc. 1-2) ou à sa fin (oc. 3), mais pas initialement ; il a besoin d'un point de référence à partir duquel positionner l'ultériorité, point qui lui ferait défaut en position textuelle initiale, et plus encore en titre d'article journalistique. Ce, à la différence de l'emploi « journalistique » p. ex. qui peut parfaitement se trouver en ce lieu :

(4) L'alcool **augmenterait** les risques de cancer (*La Gazette* n°1079, 19-25 fév. 2009, titre)

(3) La valeur temporelle d'ultériorité explique également que, par delà la différence de types de discours, ce conditionnel se développe dans un même type de textualité : la textualité narrative, dont on sait que les propositions narratives du premier plan sont régies par la relation de progression. Plus précisément encore, cet emploi apparaît en récit rétrospectif : le temps des événements narrés est antérieur à celui de l'acte narratif : en (1) p. ex, l'historienne raconte en 2009 des événements datant de 1980 ; en (3), le journaliste fait le soir le compte rendu de l'étape du jour.

(4) Le conditionnel peut être remplacé par les différents temps de la narration rétrospective : passé simple, passé composé, présent *narratif*, futur *historique*, formes prospectives, avec bien sûr des variations de sens, mais minimales (sur lesquelles nous reviendrons en 3.) :

(1') Sans prononcer le mot de cognitivisme qui se *généralisa / s'est généralisé / se généralise / se généralisera / allait se généraliser / devait se généraliser* en France en 1981, Canguilhem s'attaquait (...)

Cette possibilité de remplacement distingue nettement ce tour de l'emploi canonique du conditionnel en discours indirect que réalise (5) :

(5) Elle sentait quelle présence il était désormais dans sa vie. Et elle savait qu'il lui **faudrait** souffrir l'absence et l'intermittence. (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

*Faudrait* est sous la dépendance du verbe de pensée *savoir* : il ne saurait être remplacé par un passé simple, un passé composé, un présent « narratif », ou un futur historique, mais seulement par une forme prospective :

(5') Et elle savait qu'il lui *faudrait / \*fallut / \*a fallu / \*faut / \*faudra / allait lui falloir* souffrir l'absence et l'intermittence.

(5) Comme l'impliquent les possibles substitutions par le passé simple ou le passé composé, le conditionnel historique actualise un procès qui a eu lieu. Il l'inscrit pleinement dans la réalité : aucune nuance ici d'hypothèse, de condition ou de modalisation épistémique. Plus même : dans la réalité du passé, comme nous allons le voir.

(6) Ce tour, que les grammairiens classent comme conditionnel-*temps*, se distingue de l'emploi canonique en ce que, alors que dans celui-ci la référence du procès peut relever, en fonction du co(n)texte, des époques passée, présente ou future comme en (6), dans celui-là il ne peut s'agir que du passé :

(6) Léonce l'autre fois elle m'a dit qu'elle **viendrait** me voir **jeudi dernier** (/ **aujourd'hui** / **jeudi prochain**) (conversation 2009)

(3') L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France **paierait** le lendemain / *\*demain* sa folie cher.

(7) Syntactiquement, le conditionnel dans cet emploi se trouve le plus souvent en indépendante, ce qui suffit à le distinguer du conditionnel-temps du discours indirect, qui apparaît en subordonnée (complétive dans le cas de (6)), ou du conditionnel des systèmes hypothétiques, qui nécessite la corrélation protase / apodose.

(8) C'est seulement à la troisième personne que les exemples de mon corpus (50 occurrences), ainsi que ceux cités dans les différentes études, réalisent cet emploi<sup>1</sup>.

(9) Le tour n'apparaît qu'à l'écrit (ou dans l'oral préparé des médias) : l'oral conversationnel semble ne pas le connaître (encore).

(10) Damourette et Pichon (1911-1936, t. V, § 1842, p. 429), corroborés par Nilsson-Ehle 1943, s'accordent pour signaler cet emploi comme récent : à l'articulation des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles<sup>2</sup>. Il vient concurrencer les deux tours prospectifs construits sur *devoir* + inf. (8) et *aller* + inf. (9) :

(8) Toute cette pauvre famille proscrite s'embarqua sur un frêle bâtiment, et le futur César mit à la voile, protégeant de sa fortune ses quatre frères, dont trois *devaient être* rois, et ses trois sœurs, dont l'une *devait être* reine. (Dumas, *Napoléon*)

(9) Après un délicieux album orchestral pour Capitol en 1964, Blossom Dearie *allait signer* une dernière fois pour une major, le label anglais Fontana. (*Jazzman*, mars 2009)

Pour autant il ne les supplante pas, comme le montre (10) qui actualise successivement le tour prospectif avec *aller* et le conditionnel historique :

(10) C'est par son ami Jacques Martin, philosophe et normalien, qu'Althusser avait découvert les œuvres de Cavailles et Canguilhem qui *allaient l'engager* à proposer sa lecture de celle de Marx. C'est également par Martin qu'il [Althusser] avait fait la connaissance de Foucault dont il *orienterait* les travaux à l'ENS. C'est à lui enfin qu'il *dédicacerait* son *Pour Marx*, sans avoir pu l'empêcher de se donner la mort. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

Nous avons brossé le portrait de cet emploi du conditionnel : comment les études psychomécaniques en rendent-elles compte ?

## 2. Du côté de la psychomécanique

Sauf erreur de notre part, cet emploi n'est pas répertorié dans les textes publiés du vivant de Guillaume, pas plus que dans ses *Leçons*. On exclut que le fondateur de la psychomécanique, contemporain de Damourette et Pichon, et lecteur éclairé de ceux-ci, n'ait pas connu ce tour : son silence ne manque pas d'étonner. C'est semble-t-il dans le travail de Martin 1971 qu'une recherche d'orientation psychomécanique rencontre l'emploi *historique* du conditionnel, comme nous allons le voir.

Auparavant, rappelons que, pour Guillaume, le conditionnel est un temps de l'époque future, nommé « futur hypothétique »<sup>3</sup>, qui aurait avec le futur « catégorique » le même rapport que l'imparfait avec le passé simple pour l'époque passée. Guillaume articule les deux temps à partir de la catégorie sémantique d'*hypothèse* à laquelle la notion de FUTUR serait par nature

---

<sup>1</sup> Je remercie J.-M. Barbéris et D. van Raemdonck d'avoir attiré mon attention sur ce point lors du colloque.

<sup>2</sup> Lors du colloque de l'AFLS (sept. 2009, Neuchâtel), E. Devrient et A. Patard ont cependant cité une occurrence sporadique de ce tour chez Rabelais :

(7) Les troys autres le suyvrent sans faillir, excepté Eudemon, duquel le cheval enfoncea le pied droict jusques au genoil dedans la pance d'un gros et gras villain qui estoit là noyé, à l'envers, et ne le pouvoit tirer hors ; ainsi *demoureroit* empestré jusques à ce que Gargantua du bout de son baston enfondra le reste des tripes du villain en l'eau. (Rabelais, *Gargantua*)

<sup>3</sup> Voir, pour une critique de l'approche psychomécanique du conditionnel, l'article de S. Azzopardi ici-même.

liée (1929 : 54). On aurait, selon *Temps et verbe* (1929 : 54), deux saisies opérées sur le mouvement de réalisation qui va d'un maximum à un minimum d'hypothèse : une saisie précoce, correspondant à la période *hypothétique*, et dont le signifiant serait le conditionnel ; une saisie tardive, correspondant à la période *catégorique*, dont le signifiant serait le futur. Le conditionnel serait une forme qui n'aurait pas expulsé d'elle-même l'élément hypothétique définitoire de l'époque future, ce qui motive son appellation de futur *hypothétique*. Cet ordre des saisies s'inversera dans les travaux ultérieurs (1951 / 1964 : 200).

G. Guillaume illustre fréquemment son analyse par l'opposition sémantique des deux énoncés imaginés *vous réussirez / vous réussiriez* (1929 : 56 ; *Leçons* vol.1, 27. 1. 1949, 1971 : 135) : le procès *réussir*, qu'il soit au futur ou au conditionnel, concerne l'époque future, et la réalisation du procès au conditionnel est effectivement plus hypothétique qu'au futur. Les emplois temporels, qu'il aborde le plus souvent ensuite, offrent plus de résistance, notamment dans des exemples comme *je savais qu'il serait là* : le conditionnel s'articule à un procès relevant du PASSÉ (*savais*) dont le sémantisme présuppose que le procès au conditionnel (*serait*) s'est effectivement réalisé. Ces résistances conduiront Guillaume à distinguer entre *hypothèse verticale* (conditionnel-mode) et *hypothèse horizontale* (conditionnel-temps) (*Leçons* vol. 10, 17.2.1944, 1991 : 167), ou entre *décadence morphologique* et *décadence syntaxique* (*Leçons* vol.1, 27.1.1949, 1971 : 138) : dans *je savais qu'il serait là*, l'hypothèse horizontale et de décadence syntaxique, bien qu'elle actualise un procès qui s'est effectivement produit, apporterait tout de même « le sentiment d'une très légère surcharge d'hypothèse » (1971 : 138).

J'avoue ne pas éprouver du tout ce sentiment... Ces distinctions, fort subtiles, me semblent procéder de la volonté de sauver à tout prix l'analyse du conditionnel comme temps de l'époque future, défini par une surcharge d'hypothèse ; et échouer à rendre compte des emplois temporels canoniques (comme (5) et (6))... et plus encore du tour *historique*, qui contredit frontalement la théorisation psychomécanique : le procès ne relève pas de la décadence syntaxique ; il est situé dans le seul PASSÉ, et ne comporte pas une once d'hypothèse<sup>4</sup>.

R. Martin, après avoir développé une analyse qui, si elle « s'écarte sensiblement de la théorie du COND que propose G. Guillaume » (1971 : 130), prend cependant appui sur un élément essentiel du dispositif psychomécanique, le jeu des deux chronotypes  $\alpha$  et  $\omega$ , en convient : cet emploi « s'inscrit en faux contre la théorie que nous venons d'exposer » (1971 : 125). Mais loin de s'appuyer sur ce tour pour repenser l'analyse, il fait le choix de la fidélité théorique, ce qui le conduit à flétrir le fait discursif du conditionnel historique qui lui « paraît si contraire à la nature véritable de ce temps grammatical qu'il en est comme déformé et grimaçant, et qu'on le reconnaît à peine. (...) Il n'a guère de chance de s'imposer : il paraîtra toujours incorrect et, à tout prendre, maladroit » (*ibid.*). J'avoue là également ne pas voir la grimace et reconnaître sans peine le conditionnel... Dans ses travaux ultérieurs, R. Martin articulera les emplois temporels et modaux du futur et du conditionnel sur le *tenseur binaire*. La séduisante figure ne permettra cependant toujours pas d'intégrer l'emploi *objectif*, qui encourra la même dévalorisation : « On n'a pas évoqué le conditionnel « objectif » (...). Mais il faut convenir que c'est un emploi marginal, ressenti comme artificiel » (Martin 1981 : 91 ; et 1983 : 148). Plus près de nous, O. Soutet (2006)<sup>5</sup> a repris la théorisation psychomécanique du conditionnel et les exemples de Guillaume, notamment son *je savais qu'il réussirait*, mais ne s'est pas frotté à des occurrences pleinement *historiques*, même s'il fait état, dans son classement des

---

<sup>4</sup> Quel que soit l'affinement de la notion d'hypothèse, p. ex. celui de Moignet 1981 : 81.

<sup>5</sup> Notons également une bien timide mention du tour *historique* chez Moignet 1981, § 108, p. 82.

emplois, d'un *conditionnel* « *objectif* » (2006 :188) (les guillemets sont siens) sans plus d'explication.

L'approche psychomécanique, qui rend compte des emplois classiques du conditionnel-temps non sans difficulté ni contorsions, me semble échouer à expliquer le tour *historique*, dans lequel le procès relève du PASSÉ effectif. Je propose une hypothèse alternative<sup>6</sup>, qui loin de contrevenir aux cadres de la psychomécanique, me semble au contraire s'y adapter parfaitement.

### 3. Langue, actualisation, discours

Le conditionnel est formé de deux affixes, *-r* procédant de l'infinitif, et *-ai(s)* de l'imparfait, qui font de lui un *ultérieur du PASSÉ* :

*-ai(s)* situe dans le PASSÉ non le procès P correspondant à l'événement, mais un point R à partir duquel est calculé ledit procès ;

*-r* situe le procès P en ultériorité par rapport à R.

Ce qui l'apparente au futur, analysable comme un *ultérieur du PRÉSENT*. Soit donc :

	instruction temporelle	instructions aspectuelles
futur	[+ PRÉSENT], [+ ultériorité]	[+ tension], [± incidence]
conditionnel	[+ PASSÉ], [+ ultériorité],	[+ tension], [± incidence]

Futur et conditionnel ont les mêmes instructions aspectuelles<sup>7</sup>, partagent l'instruction temporelle [+ ultériorité], et ne se distinguent que par l'instruction [+ PRÉSENT] pour le futur, [+ PASSÉ] pour le conditionnel. Et c'est cette différence qui fait la spécificité du conditionnel :

– Avec le futur, le point R se situe au moment de l'énonciation  $t_0$  (instruction [+ PRÉSENT]) et l'ultériorité a pour origine le locuteur-énonciateur  $E_1$ . C'est à partir de cette instance que le FUTUR apparaît comme le monde du possible, ou des possibles si l'on considère, à la suite des logiques du temps, que cette époque est *ramifiée*, à la différence des époques passée et présente qui sont *unilinéaires* (Martin 1981, Bres 2009b).

– Le fonctionnement du conditionnel est différent du fait de l'antériorité de R par rapport à  $t_0$ . Le locuteur-énonciateur  $E_1$  positionne R dans le PASSÉ (instruction [+PASSÉ]). L'ultériorité, pour se construire comme monde(s) possible(s) à partir de ce point, demande un autre énonciateur,  $e_1$ , qui ne saurait être  $E_1$ , situé à  $t_0$ . Le conditionnel est donc habité par un dédoublement énonciatif, définitoire du *dialogisme*, qui procède de sa structure temporelle : le point R est *passé* pour  $E_1$  ; le procès P est *ultérieur* pour  $e_1$ . Notre hypothèse est que ce fonctionnement énonciatif spécifique du conditionnel, qui dérive de son fonctionnement temporel, lisible dans sa morphologie, est à la base de tous ses emplois en discours, notamment de l'emploi *historique* qui nous intéresse.

Les emplois temporels classiques (5-6) laissent lire ouvertement ce dédoublement énonciatif dans la mesure où le conditionnel y apparaît en discours rapporté indirect. Reprenons (5) :

(5) Et elle *savait* qu'il lui *faudrait* souffrir l'absence et l'intermittence.

<sup>6</sup> Qui rejoint celle proposée dans Chevalier 1997.

<sup>7</sup> Je ne développe pas ici les raisons qui me font considérer que le conditionnel comme le futur sont neutres au regard de l'incidence. (Bres 2009a)

La médiation énonciative que nous posons au principe du conditionnel s'explicité par un *verbum sentiendi* (*savoir*) attribué à l'actant *elle*, correspondant à l'énonciateur  $e_1$ . La subordination syntaxique signale la subordination énonciative : la narratrice (correspondant à l'énonciateur  $E_1$ ) rapporte la pensée d'un personnage (correspondant à l'énonciateur  $e_1$ ) ; cette énonciation enchâssée est antérieure pour  $E_1$ , le procès de son contenu est ultérieur pour  $e_1$ . Il en va de même des occurrences en discours indirect libre, même si le phénomène est moins apparent dans la mesure où l'acte énonciatif rapporté, pas plus que son actant, ne sont explicités :

(11) Eve et Marc avaient divorcé. Leurs enfants étaient indépendants. Ils portaient sans le dire la conviction que le divorce vaut mieux que la discorde. *Probablement*, ils *se marieraient* puis *divorceraient*. L'aînée des deux filles avait déjà choisi un homme qui ne *s'entendrait* pas avec elle, un homme pour rompre. Eve et Max pouvaient cette fois le prédire mais non pas l'empêcher. (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

*Se marieraient*, *divorceraient*, et *s'entendrait*, bien que hors subordination syntaxique, ne peuvent s'interpréter que dans le cadre de la subordination énonciative. C'est à partir de la pensée des actants *Eve* et *Marc* ( $e_1$ ) que les trois procès *se marier*, *divorcer* et *s'entendre* sont conçus comme ultérieurs, comme le confirment différents éléments cotextuels : *conviction*, *probablement*, *prédire*.

Venons-en au conditionnel *historique*. Sa singularité tient à ce qu'il ne présente apparemment pas d'énonciation d'une subjectivité intercalaire à partir de laquelle construire l'ultériorité du procès. Reprenons (1) et (2) :

(1) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui *se généraliserait* en France *en 1981*, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

(2) A cet instant il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme, et cependant elle le *serait* : prête et ardente. (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

En (1), l'ultériorité de *se généraliser* que nous avons posée à la base de la valeur en langue du conditionnel ne saurait se développer à partir de la médiation énonciative de l'actant Canguilhem : c'est seule l'historienne qui peut affirmer que « le cognitivisme se généralis(e) en France en 1981 ». En (2), l'ultériorité du procès *être transparente* ne saurait trouver son origine dans la conscience du personnage féminin : l'énoncé précédent (« il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme ») vient précisément d'explicité que cette possible transparence ultérieure est pour elle impensable. Ce ne peut être que la narratrice, qui, sachant ce qui s'est passé ensuite, affirme, en correction de la pensée du personnage, « cependant elle le *serait* ». Apparemment pas d'énonciation intercalaire donc, ce qui semble invalider notre hypothèse de la structure énonciative dialogique du conditionnel. Regardons-y de plus près en remplaçant le conditionnel par le passé simple :

(1') C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui *se généralisa* en France *en 1981*, Canguilhem s'attaquait (...)

(2') A cet instant il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme, et cependant elle le *fut* : prête et ardente.

Du point de vue référentiel, aucune différence : nous comprenons, que le procès soit au conditionnel ou au passé simple, en (1) et (1') que le cognitivisme s'est effectivement *généralisé* en France ; et en (2) et (2'), que le personnage féminin a bien été *transparent* à l'homme qu'elle venait de rencontrer. Simplement il apparaît que, du conditionnel au passé

simple, la façon dont ce sens est transmis est différente. Essayons d'explicitier cette impression. Reprenons seulement l'exemple (1) en mettant à l'infinitif les procès :

(1'') C'est en 1980 que Canguilhem [donner] une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui [se généraliser] en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif

Soit les deux procès successifs dans le texte : *donner* et *se généraliser*. Les circonstants qui les accompagnent, respectivement *en 1980* et *en 1981*, les posent comme référant à des événements en relation de progression : [donner en 1980 < se généraliser en 1981]. Si *se généraliser* était actualisé au passé simple comme en (1'), ce temps s'accorderait à la relation de progression produite cotextuellement : il n'en serait en rien un ingrédient actif (Barceló et Bres 2006). Ce qui n'est pas le cas du conditionnel en (1) : de par sa structure de placement du procès en ultériorité par rapport à un repère énonciatif différent de celui du locuteur-énonciateur principal, ce temps participe activement à la relation de progression dans la mesure où il demande de concevoir *se généraliser* comme ultérieur pour un énonciateur  $e_1$ . L'identité de cet énonciateur comme son lieu temporel, pour ne pas être apparents, sont cependant bien réels puisque efficaces dans la production de l'effet de sens stylistique de *mise en perspective* que les différents grammairiens s'accordent à attribuer à cet emploi : l'ancrage temporel qui, dans l'emploi en discours rapporté (oc. 5-6), correspondait au moment de l'acte d'énonciation intercalaire, se fait sur le point référentiel du précédent procès (dans l'occurrence analysée, *donner*) ; l'énonciateur  $e_1$  pas plus que son acte d'énonciation n'ont de réalité effective en dehors de l'acte de narration : ils correspondent au point de vue fictif que partagent narrateur et narrataire dans le fil du récit, et relèvent de la *Deixis am Phantasma* de Bühler (1934) ; ou, autre théorisation, de la *fiction secondaire* (M. Vuillaume et C. Veters 1998). Le conditionnel permet bien, ici comme ailleurs, d'ouvrir une perspective ultérieure à partir d'un énonciateur  $e_1$  situé dans le passé, mais un énonciateur qui, en emploi *historique*, se trouve allégé si l'on peut dire, *subduit*, dans la mesure où, comme l'*Arthur* de la chanson de B. Vian citée en titre, il *n'a pas de corps* – il ne correspond pas à un actant précis doté d'un acte d'énonciation explicite ou implicite comme dans le discours rapporté – autre que celui que lui confère le jeu de l'énonciation narrative elle-même.

Cette hypothèse permet d'expliquer les différents traits descriptifs brossés en 1. Sans les reprendre un par un, explicitons ce qui concerne :

– le développement tardif de ce tour : le discours met du temps pour exploiter toutes les potentialités de la valeur en langue, dans le cas présent 10 siècles environ (du IX<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>) pour délier la capacité du conditionnel à signifier l'ultériorité dans le passé de son attache initiale à un énonciateur qui ait du corps, à savoir en faire un phénomène purement énonciatif qui exploite pleinement les ressources de l'acte narratif ;

– son apparition dans le discours des historiens : l'historien raconte, pour l'essentiel, ce qui a eu lieu. Ce n'est pas un hasard si c'est dans ce type de discours que le conditionnel a pu développer un emploi en partie contraire à ses emplois modaux : dans ces derniers, le conditionnel permet d'introduire de la distance énonciative par rapport au procès, ce qui a pour effet d'adoucir le fait correspondant (effet de politesse), de le faire dépendre d'une condition (effet d'hypothèse), d'une vérification (effet de rumeur, conditionnel *journalistique*), voire de suspendre totalement son inscription en réalité (irréel du passé, emploi préludique) ;

– sa limitation actuelle à la troisième personne. La résistance actuelle des personnes 1 et 2 à l'emploi *historique* tiendrait à ses origines discursives dans le plan énonciatif de l'*histoire* (Benveniste 1959 / 1966) qui récuse ces personnes ; il ne se serait pas encore développé dans le plan du *discours*.



– son développement en textualité narrative : les propositions narratives du premier plan étant liées entre elles par la relation de progression, la mise en perspective qu’effectue le conditionnel offre au narrateur un outil complémentaire aux autres temps verbaux narratifs du PASSÉ.

Reste à expliquer précisément la production de l’effet de sens *historique*. Je le ferai dans les cadres de la notion d’*actualisation*, entendue, en praxématique (Bres 1998), comme l’opération linguistique caractérisée par une activité neurophysiologique concrète, inscrite dans du temps cognitif – le temps opératif de la psychomécanique – qui permet de passer des potentialités de la langue à la réalité du discours. Dans le temps d’actualisation de l’acte de langage, se produit une *interaction* des différents morphèmes : chacun intervient dans la production de l’énoncé avec ses instructions (ce qu’il offre et ce qu’il demande), et interagit avec les instructions des autres morphèmes sollicités, pour produire résultativement le sens dudit énoncé. Cette interaction, lorsqu’elle est *concordante*, est versée en inconscience, selon le processus de dissolution des unités de puissance dans l’unité d’effet, décrit pertinemment par Guillaume.

L’effet de sens *historique* ne saurait être imputé au seul conditionnel : il procède de l’interaction de cette forme temporelle avec différents éléments contextuels. Selon l’approche monosémique qui est la nôtre, le conditionnel *historique* est un conditionnel comme tous les autres. Il apporte à l’énoncé les instructions de son signifiant : situer un point dans le PASSÉ (–*ai(s)*), à partir duquel le procès qu’il actualise puisse être placé en ultériorité (–*r*). Le conditionnel ne produit pas directement le sens *historique*, il *permet* sa production, en interaction avec les ingrédients suivants :

- une absence d’actant qui puisse jouer le rôle de subjectivité intermédiaire ;
- un élément qui, implicitement ou explicitement, pose le procès au conditionnel comme ultérieur à un procès précédent, actualisé à un temps du PASSÉ;
- un élément duquel on puisse inférer que le procès au conditionnel concerne le seul PASSÉ.

De l’interaction, dans le temps d’actualisation, entre la valeur en langue du conditionnel telle que nous l’avons définie et ces trois éléments, naît le rejeton du sens *historique* : un procès dont la réalisation se voit mise en perspective à partir d’un précédent procès et d’un énonciateur correspondant au point de vue fictif que partagent narrateur et narrataire dans le fil du récit, et posée comme s’étant effectivement produite dans le PASSÉ. Reprenons (1) :

(1) C’est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui se *généraliserait* en France *en 1981*, Canguilhem s’attaquait à la croyance qui fonde l’idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*, 2009)

Le conditionnel *se généraliserait* ne peut s’organiser à partir d’une subjectivité intercalaire et de son énonciation rapportée ; le procès, du fait du circonstant *en 1981*, est posé à la fois comme ultérieur au précédent procès (*donna, en 1980*), et comme passé pour la narratrice qui raconte ces faits en 2009. De l’interaction de ces éléments dans le temps d’actualisation se produit en discours le sens *historique* : *se généraliser* est à la fois mis en perspective à partir de *donner* et posé comme relevant de l’irrévocable du PASSÉ.

## Conclusion

L’emploi *historique* du conditionnel pose un défi à l’analyse. Si la théorisation psychomécanique de ce temps comme *surcharge d’hypothèse* bute sur ce tour qui, d’une certaine façon l’invalide, la notion d’*actualisation* permet de relever ledit défi : l’effet de sens *historique* est analysable comme produit par l’interaction, dans le temps d’actualisation, des instructions [+ PASSÉ], [+ ultériorité] par lesquelles peut être définie la valeur temporelle en

langue du conditionnel, avec trois éléments cotextuels : l'absence d'un actant qui puisse fonctionner comme possible source énonciative, la présence d'éléments qui positionnent le procès au conditionnel à la fois comme ultérieur au procès précédemment mentionné et comme relevant référentiellement de la seule époque passée.

Soulignons pour finir la durée infinitésimale du temps d'actualisation en *praxéogénie* qui permet de produire tel ou tel effet de sens, qui contraste avec la longue durée *glossogénique* (Valin 1971) de l'évolution de la langue dans son usage en discours pour exploiter les possibilités de la structure : dans le cas du conditionnel *historique*, environ dix siècles (cf. toutefois note 2) pour *subduire* le corps de l'énonciateur intercalaire en une pure position énonciative, qui n'en a pour autant pas moins de réalité et d'efficience que l'*Arthur* sans corps de la chanson de B. Vian...

### Références bibliographiques

- Barceló G. J. et Bres J. 2006, *Les temps de l'indicatif*, Paris : Ophrys.
- Benveniste E., 1959 / 1966, « Les relations de temps dans le verbe français », in *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, 237-257.
- Bres J., 1998, « De Bally à la praxématique », in Barbéris J.-M., Bres J. & P. Siblot (éds), *De l'actualisation*, Paris : CNRS-Editions, 59-80.
- Bres J., 2009a, « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer », in Donaire M.L. (éd.), *Les domaines linguistiques*, De Boeck-Duculot, à paraître.
- BRES J., 2009b, « Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique... », in Perrin L. (éd.), *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*, Metz, sous presse.
- Bühler, K., 1934, *Sprachtheorie. Die Darstellungsfunktion der Sprache*, Iéna, Fischer. (éd. 1965, Stuttgart).
- Chevalier J.-Cl., 1997, « Symétrie et transcendance : le cas du futur hypothétique et le cas de l'aspect », *Cahiers de praxématique* 29, 59-80.
- Damourette J. et Pichon E., 1911-1936, *Des mots à la pensée*, Paris : d'Artrey.
- Guillaume G, 1929/1970, *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- Guillaume G., 1971, *Leçons de linguistique 1948-1949*, série A, Vol. 1, *Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*, Paris : Klincksieck, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Guillaume G., 1993, *Leçons de linguistique 1938-1939*, vol. 12, Québec : Presses de l'université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille.
- Guillaume G., 1951/1964, « La représentation du temps dans la langue française », in *Langage et science du langage*, Paris : Nizet et Québec : Presses de l'université Laval, a :183-192 ; b :193-207.
- Martin R., 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris : Klincksieck.
- Martin R., 1981, « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français) », *Langages* 64, 81-92.
- Martin, Robert (1983). *Pour une logique du sens*, Paris : P.U.F.
- Nilsson-Ehle H., 1943, « Le conditionnel "futur du passé" et la périphrase *devait* + infinitif », *Studia neophilologica* 16, 50-88.
- Soutet O., 2006, « Reformulation de la chronogénèse des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français », *Le Français moderne* 75, 2, 177-190.
- Valin R., 1971, « Introduction », in Guillaume G. 1971, 9-58.
- Vuillaume M. et Vettters C., « Comment ressusciter le passé ? », *Chronos* 3, 109-123.
- Wilmet M., 1997/2003, *Grammaire critique du français*, Bruxelles : Duculot.

Wilmet M., 2001, « L'architecture du conditionnel », *in* P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 21-44.